

académie
Rouen



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Maritime

éducation
nationale



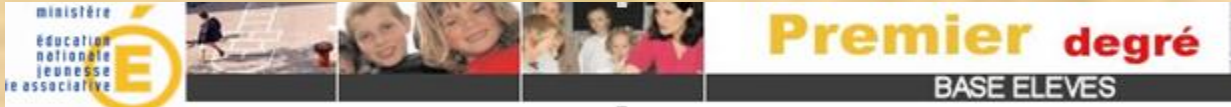
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AFFECTATION EN CLASSE DE 6^{ème} dans un collège public du département de la SEINE MARITIME

via **AFFELNET 6^{ème}**

Rentrée scolaire 2014

PHASES DU PROCESSUS



1/ Constitution dans «BASE ELÈVES 1^{ER} DEGRÉ (BE1D)» et transfert dans AFFELNET 6^{ème} de la liste des élèves susceptibles d'entrer au collège du 10 mars au 1^{er} avril 2014

2/

AFFELNET 6^{ème}

- 2 Saisie dans AFFELNET 6^{ème} des demandes des familles**
- 3 Affectation**
- 4 Notification**
- 5 Transfert des élèves affectés dans SIECLE**

Phase 2 : Saisie dans AFFELNET 6^{ème} des demandes des familles

→ du 4 avril au 13 mai 2014

1^{ère} étape : Mise à jour des informations concernant l'élève

2^{ème} étape : saisie de la demande d'affectation en collège des familles

- Le directeur d'école édite la fiche de liaison (volet 2) pré-remplie avec le collège de secteur correspondant à l'adresse des responsables légaux de l'élève; cette fiche leur est ensuite envoyée
- La famille exprime ses souhaits, dont une éventuelle demande de dérogation . ***Les motifs de dérogations sont vérifiés au niveau de l'école et/ou de la circonscription***
- Le directeur d'école saisit les informations portées sur le volet 2

Phases 2/3 : les dérogations

Rappel des 7 motifs de dérogation équivalent à **7 blocs de traitement** :

1. élève souffrant d'un **handicap**
- 2 élève bénéficiant d'une **prise en charge médicale** importante à proximité de l'établissement demandé
3. élève **boursier** au mérite ou boursier sur critères sociaux
4. élève dont un **frère ou une sœur** est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité
5. élève dont le domicile est situé en **limite de secteur** et proche de l'établissement souhaité
6. élève devant suivre un **parcours scolaire particulier** (CHAM, Sportifs HN Ministère/Pôles, Internat d'Excellence)
7. **AUTRE** (convenances personnelles)

Phase 3 : l'affectation

Préalablement, le DASEN, ***via un agent de la DESCO***, a saisi dans AFFELNET 6^{ème} :

- La capacité d'accueil des classes 6^{ème} des collèges publics du département
- Les décisions individuelles résultant :
 - des commissions statuant sur les demandes des élèves pour des formations particulières (SEGPA, classes à horaires aménagés, pôles espoir)

Phase 3 : l'affectation

Le DASEN lance le traitement des affectations

- les élèves n'ayant pas demandé de dérogation sont affectés dans leur collège de secteur
- les élèves ayant demandé une dérogation sont étudiés suivant la **priorité donnée au motif de dérogation** (***ne saisir qu'un seul motif de dérogation***)
- **l'affectation se fait par bloc d'élèves de même priorité**, en fonction de la capacité de l'offre de formation
- le traitement s'arrête quand **il n'est plus possible d'affecter de blocs complets d'élèves**. Les élèves non affectés sont mis en attente.

Phase 3 : l'affectation en 2013

- 12964 élèves affectés
- 11185 élèves affectés dans leur collège de secteur
- 1696 demandes de dérogation
- 1497 demandes de dérogation accordées
- Soit 88% des demandes satisfaites
- Toutes les demandes aux motifs « *élève souffrant d'un handicap* », « *élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé* » et « *élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux* » **ont été satisfaites.**
- 99% des demandes au motif « *élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité* » **ont été satisfaites.**
- 93% des demandes au motif « *élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité* » **ont été satisfaites**
- 91% des demandes au motif « *élève devant suivre un parcours scolaire particulier* » **ont été satisfaites.**
- 69% des demandes au motif « *autre (convenances personnelles)* » **ont été satisfaites**

Phase 3 : l'affectation

- Les listes des élèves affectés, validées par le DASEN, pourront ainsi être consultées et éditées :
 - par le DASEN pour l'ensemble du département
 - par chaque IEN pour sa circonscription
 - par chaque principal pour son collège
 - par chaque directeur pour son école

Phase 4 : la notification

- Le principal, après transmission des résultats le 11 juin 2014 :
 - édite le résultat pour les élèves affectés dans son collège
 - envoie l'avis d'affectation aux responsables de l'élève

Phase 5 : le transfert AFFELNET/SIECLE